



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 006-250601739-20260507-DEL2CFU2025-DE

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 4

Présents : 3

Votants : 3

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 avril

Le Comité du S.I.V.U. La Plana

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, salle du conseil municipal

sous la présidence de Gérard BRANDA, Vice-Président

Date de la convocation du Comité d'Administration :

Envoyée le 17 avril 2026

OBJET : DELIBERATION N°2- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

PRESENTS :

M. Gérard BRANDA

Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA

M. Fabien BONNAFOUX

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY représentée par M. Fabien BONNAFOUX

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

M. Ange DELLAVALLE



**DELIBERATION DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE
SCOLAIRE LA PLANA**

Séance du 29 avril 2026

N° 2

Objet : Approbation Compte financier unique 2025

Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2222-3 ;

VU la délibération du Comité syndical du syndicat intercommunal en date du 11 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 ;

VU le Compte financier unique pour l'année 2025 ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'exercice 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner ou recevoir une procuration de la part d'un membre de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme Dupuy-Nicoletti, présidente a quitté la séance et le comité syndical a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné.

Considérant les informations générales du CFU qui présentent l'exercice 2025 comme suit :

VILLE DE LA TRINITE - SIVU LA PLANA - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	47 000,00	218 823,33	265 823,33
	Recettes réalisées (1)	B	26 971,79	215 584,74	242 556,53
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 568,05	240 000,00	267 568,05
	Dépenses réalisées (1)	E	11 462,15	217 282,41	228 744,56
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	15 509,64	-1 697,67	13 811,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 431,95	21 176,67	1 744,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 922,31	19 479,00	15 556,69
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 922,31	19 479,00	15 556,69

Après en avoir délibéré, le comité du syndicat du S.I.V.U. La Plana :

- Approuve le Compte Financier Unique

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

La Présidente,



Rosalba NICOLETTI-DUPUY

Le Vice-Président,

Gérard BRANDA

Vote du Comité :

Pour : **3**

Contre : **/**

Abstention : **/**